



## l'accès universel à l'eau

**S**i, en Wallonie, le secteur public de l'eau a été pionnier dans la lutte contre la précarité hydrique depuis 1996 avec la mise en place du Fonds social de l'eau, l'effort collectif doit être poursuivi pour développer la formation, l'emploi et le soutien au paiement de la facture d'eau pour les plus fragilisés.



### Des aides accessibles aux ménages

De multiples possibilités sont offertes aux clients pour faire face à la charge de leur facture d'eau : plans d'apurement gratuits, facilités de paiement, mensualisation, domiciliation, intervention de 80€ pour les chômeurs temporaires Covid-19, etc.

Le Fonds social de l'eau est un mécanisme financier qui permet d'intervenir dans le paiement des factures d'eau des consommateurs en difficulté de paiement. Il permet aujourd'hui d'aider 10.000 bénéficiaires avec une enveloppe globale de 4 millions €/an.

Si toutefois les impayés persistent, le distributeur d'eau a le devoir de récupérer ceux-ci par un principe de bonne gestion qui permet d'éviter une hausse globale de la facture d'eau au détriment de tou.te.s.

### 20 propositions concrètes émises par le secteur de l'eau

Les opérateurs de l'eau réunis au sein d'AQUAWAL ont toujours été une force de propositions et souhaitent continuer à participer activement et efficacement à la lutte contre la précarité hydrique, qui n'est qu'une facette de la précarité globale d'une partie de la population. C'est ainsi qu'en réponse à l'invitation du Parlement wallon dans le cadre des débats sur la précarité hydrique, le secteur de l'eau a formulé 20 propositions concrètes, réalisables et finançables à court et à moyen termes pour assurer à tou.te.s les Wallon.ne.s un droit effectif à l'eau.

**1er levier** : améliorer les conditions de logement, en commençant par la rénovation du parc immobilier public.

**2ème levier** : améliorer le recours aux droits et informer, notamment en collaboration avec le secteur associatif. Les missions des tuteurs-énergie doivent être élargies à l'eau comme prévu par la Déclaration de politique régionale.

**3ème levier** : améliorer le fonctionnement du Fonds social de l'eau encore trop peu utilisé par de nombreux CPAS.

Pour aller plus loin, consulter les propositions concrètes formulées par le secteur de l'eau pour solutionner la précarité hydrique en Wallonie.

**Sources et infos** : <https://www.aquawal.be/fr/les-operateurs-de-l-eau-appellent-a-la-mobilisation-generale-pour-garantir-l-acces-universel-a-l-eau.html?IDC=721>



## Projet saumon en classe : les œufs sont arrivés !

Ce jeudi, la cellule de coordination du Contrat de Rivière de la Lesse s'est rendue à la pisciculture d'Erezée (Conservatoire du saumon mosan) réceptionner 600 œufs de saumon atlantique. Pour maintenir les œufs à basse température, ils ont été placés dans une boîte isotherme en frigolite. Sans attendre, l'animatrice s'est ensuite rendue dans les 2 écoles (Rochefort et Arville) qui mènent le projet. Après plusieurs semaines d'attente, c'est avec impatience et enthousiasme que les élèves ont accueilli l'arrivée des œufs...

Une fois les œufs placés dans la boîte Vibert, l'animatrice rappelle aux enfants les différents paramètres à vérifier tout au long du projet (température, pH, fonctionnement des pompes et du refroidisseur,...). Les dernières questions posées, il est temps de plonger nos œufs de saumon dans le fond de l'aquarium et de leur souhaiter de bien grandir!



Wallonie



Contrat de rivière Lesse ASBL — N° d'entreprise : 0894.160.351 — N° de compte ING : BE46.3630.1997.6481 — RPM : Dinant

Le Contrat de rivière Lesse est financé par le Service Public de Wallonie, la Province de Namur, et les communes de Beauraing, Bertrix, Bièvre, Ciney, Daverdisse, Dinant, Gedinne, Houyet, Libin, Libramont-Chevigny, Marche-en-Famenne, Nassogne, Paliseul, Rendeux, Rochefort, Saint-Hubert, Tellin, Tenneville et Wellin.

Si vous ne souhaitez plus recevoir le Courrier de la Lesse, signalez-le-nous par mail à [info@crlesse.be](mailto:info@crlesse.be) ou en nous téléphonant au 084/222.665.



## Saviez-vous que ?

**L'**IRM (Institut royal météorologique de Belgique) vient de publier les nouvelles « normales climatiques ».

Calculées sur une période de 30 ans, ces normales climatiques permettent de comparer l'évolution de notre climat sur des périodes relativement longues. Ces valeurs moyennes sont utilisées comme outil d'aide à la décision pour les autorités publiques et les secteurs d'activités particulièrement sensibles au climat (énergie, ressources en eau, agriculture, tourisme...).

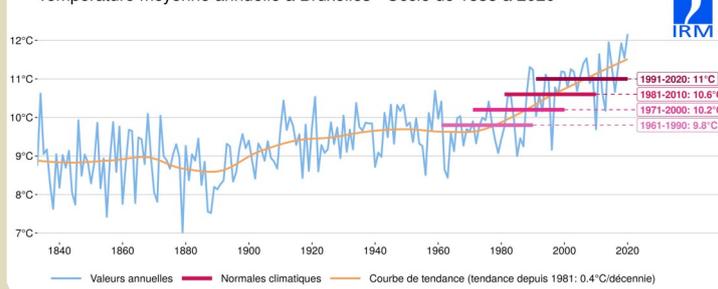
La nouvelle période de référence 1991-2020 remplace, depuis ce 25 janvier 2021, la période de référence précédente 1981-2010. L'IRM a ainsi pu vérifier les différences entre 4 périodes distinctes : 1961-1990, 1971-2000, 1981-2010 et 1991-2020.

**Voici les conclusions statistiques tirées des données recueillies à Uccle :**

- Il fallait si attendre, le changement se remarque surtout au niveau des températures. Il est clair que depuis les années 1970, la température moyenne n'a cessé d'augmenter, avec un réchauffement moyen de 1,2 °C aujourd'hui par rapport à la période 1961-1990. L'augmentation de la température moyenne pour la nouvelle période de normales 1991-2020, par rapport à la précédente, est plus forte au printemps (1,5 °C) et plus faible à l'automne (0,8 °C).
- Le changement climatique se reflète également dans les conditions météorologiques extrêmes. Au cours des 30 dernières années, il y a eu en moyenne 13 jours de gel de moins par rapport à la période 1961-1990.
- Outre la température minimale, la température maximale a également augmenté de manière significative. Au cours de la période 1961-1990, il y avait en moyenne 20 jours d'été par an, alors qu'il y en a maintenant en moyenne 30.
- Le nombre de jours de chaleur a également augmenté, passant d'une moyenne de 2 jours de chaleur par an pour la période 1961-1990 à une moyenne de 5 jours de chaleur pour la nouvelle période de référence.
- Enfin, il y a eu une nette augmentation du nombre d'heures d'insolation depuis les années 1980. Au cours des 30 dernières années, la durée d'ensoleillement a augmenté de 94 heures par rapport à la période 1961-1990, dont plus de la moitié de l'augmentation a eu lieu depuis la période 1981-2010. Cette augmentation de l'énergie solaire atteignant la surface de la Terre est en partie due à une amélioration de la qualité de l'air, grâce aux efforts de réduction des émissions de polluants atmosphériques.

Retrouvez le texte complet et divers liens pour approfondir le sujet sur : <https://www.meteo.be/fr/infos/actualite/les-nouvelles-normales-mettent-en-evidence-le-changement-de-climat>

Température moyenne annuelle à Bruxelles - Uccle de 1833 à 2020



## A vos agendas (toujours sous réserve...)

- **Vendredi 26 février à 13h30** : Conseil d'Administration du CR Lesse
- **Mars** : GRAND NETTOYAGE DE PRINTEMPS : Reporté à une date ultérieure
- **Mars** : Journées Wallonnes de l'Eau 2021 : Reportées ou annulées
- **Mardi 16 mars à 16h00** : Assemblée Générale virtuelle du CR Lesse
- **Festival Instinct nature à Libramont** : Reporté au 27-28 novembre